

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORET DE RAMBOUILLET

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2018



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d’eaux brutes .....	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2018.....	7
1.6.2.	Production .....	8
1.6.3.	Achats d’eaux traitées .....	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice .....	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l’eau et recettes du service .....	11
2.1.	Modalités de tarification .....	11
2.2.	Facture d’eau type (D102.0) .....	14
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance .....	18
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	18
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	20
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2) .....	23
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	23
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	
3.8.	Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P154.0) .....	
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Branchements en plomb.....	25
4.2.	Montants financiers.....	25
4.3.	État de la dette du service .....	25
4.4.	Amortissements .....	25
4.5.	Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service .....	26
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l’assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	29
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	29
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	29
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	30

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORET DE RAMBOUILLET
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Adainville, Bourdonné, Condé-sur-Vesgre, Gazeran, Grandchamp, Hermeray, La Boissière-École, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran, Les Bréviaires, Mittainville, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Émancé
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : 14/12/2010  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 21/12/2006  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  Délégation par Entreprise privée

\* Approbation en assemblée délibérante

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Compagnie des Eaux et de l'Ozone -
- Date de début de contrat : 01/01/2007
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2019
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1, modalité de facturation.
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

Les prestations confiées à la société Veolia Eau - Région Ile de France Centre sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs, recherche et réparation de fuites, raccordements sur réseau existant
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages, des espaces verts des installations
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, de la télésurveillance, serrurerie, clôtures, des organes hydrauliques, serrurerie, menuiserie, protection anticorrosion, huisserie, vitrage,
<b>Prestations particulières</b>	Mise à jour de la modélisation du réseau, imports et exports d'eau, mise à niveau des affluents, hors opération de voirie et hors demande de la collectivité, réparation localisée de fissures, étanchéité, enduit, peinture intérieure - extérieure, éclats de béton, toiture – couverture, réfection localisée de voirie, réponse aux autorisations d'urbanisme

- La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations, du génie civil, étanchéité des cuves,
<b>Entretien des captages</b>	Contrôle caméra, dessablage, nettoyage des tubes et des crépines, traitement des massifs filtrants, renouvellement ou chemisage
<b>Sécurité, électricité et informatique</b>	Mise en conformité des installations pour la sécurité et la réglementation

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 13 240 habitants au 31/12/2018 (13 276 au 31/12/2017).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 016 abonnés au 31/12/2018 (6 005 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Adainville	393	396	0	396	+0,8 %
Bourdonné	293	290	0	290	-1,0 %
Condé-sur-Vesgre	537	545	0	545	+1,5 %
Emancé	367	367	0	367	0,0 %
Gazeran	591	592	0	592	0,2 %
Grandchamp	130	130	0	130	0,0 %
Hermeray	507	504	0	504	-0,6 %
La Boissière-École	339	340	1	341	+0,3 %
La Hauteville	142	144	0	144	+1,4 %
Le Tartre-Gaudran	19	19	0	19	0,0 %
Les Bréviaires	463	459	0	459	-0,9 %
Mittainville	289	289	0	289	0,0 %
Poigny-la-Forêt	438	436	0	436	-0,5 %
Raizeux	426	426	0	426	0,0 %
Saint-Hilarion	410	421	0	421	+2,7 %
Saint-Léger-en-Yvelines	660	657	0	657	-0,5 %
<b>Total</b>	<b>6 005</b>			<b>6 016</b>	<b>0,2%</b>

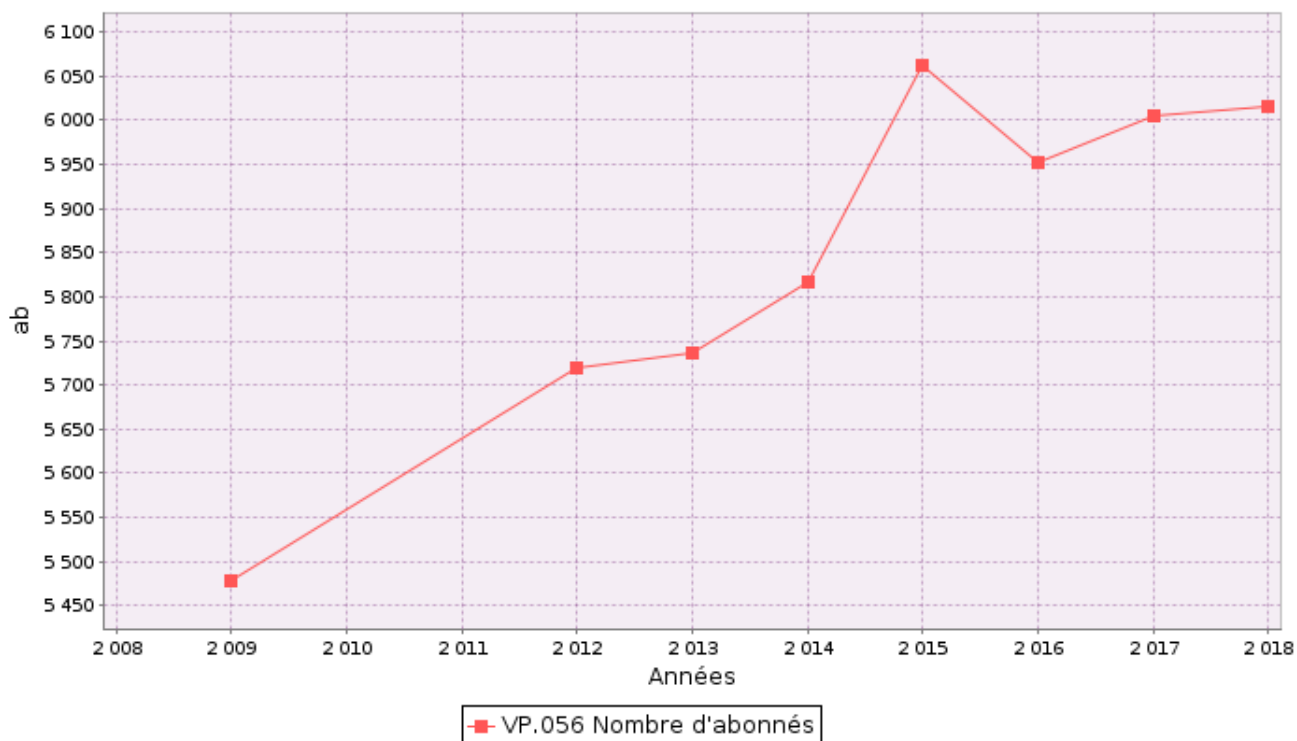
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 21,18 abonnés/km au 31/12/2018 (21,22 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,2 habitants/abonné au 31/12/2018 (2,21 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 114,35 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018. (118,3 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2017).

Le nombre d'abonnés sur le SIAEP FR augmente peu (+ 0,2 %). Il a même plutôt tendance à baisser mais est compensé par une augmentation assez importante sur les communes de Condé sur Vesgre (+ 18) et Saint-Hilarion (+12). Il s'agit des nouveaux lotissements.

La consommation moyenne par abonné continue de diminuer (114 m<sup>3</sup>/abonné en 2018 contre 118 m<sup>3</sup>/abonné en 2017).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

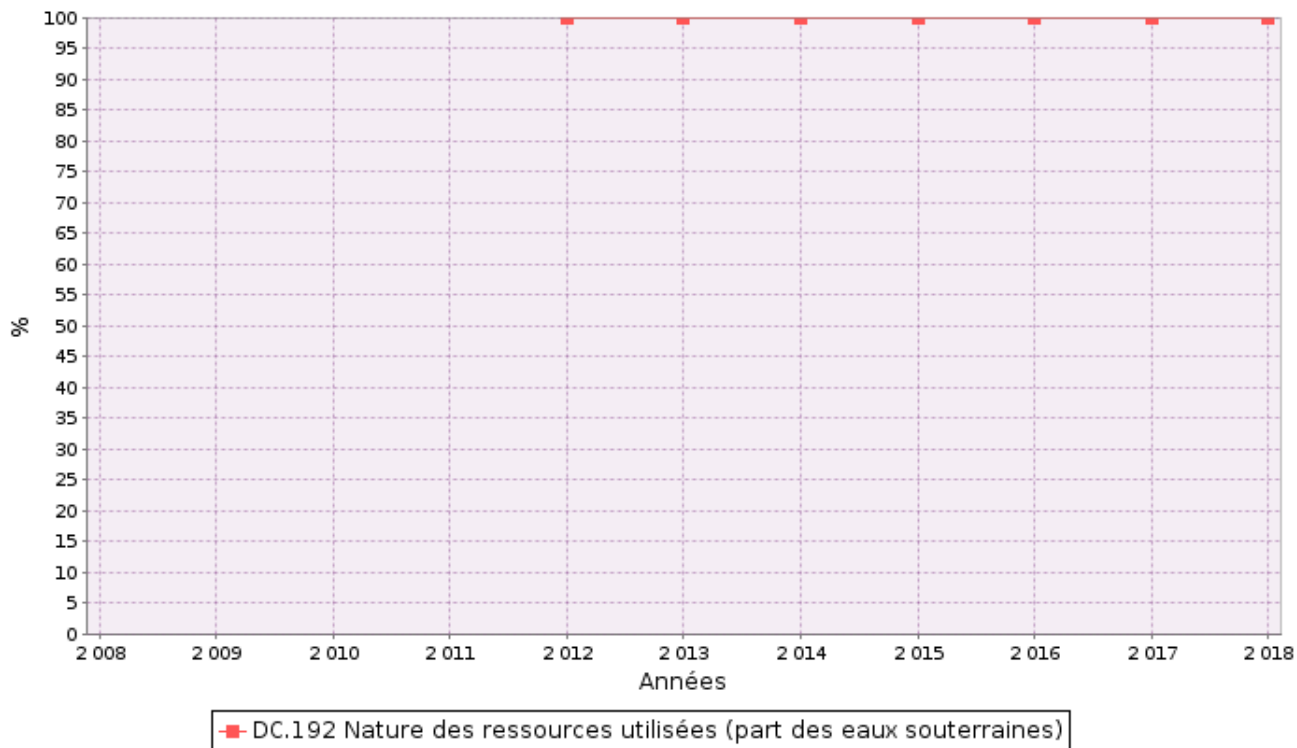


Le service public d'eau potable prélève 678 065 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2018 (688 743 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
F HERMERAY P2 TRANSFO			0	0	___%
Forage F GAZERAN P1 TRANSFO			35 506	33 485	-5,7%
Forage F GAZERAN P2 CHATEAU			52 229	60 814	16,4%
F HERMERAY P1 CHATEAU			0	0	___%
Forage LES BREVIAIRES			69 096	76 160	10,2%
Forage de la Noue Plate			531 912	507 606	-4,6%
<b>Total</b>			688 743	678 065	-1,6%

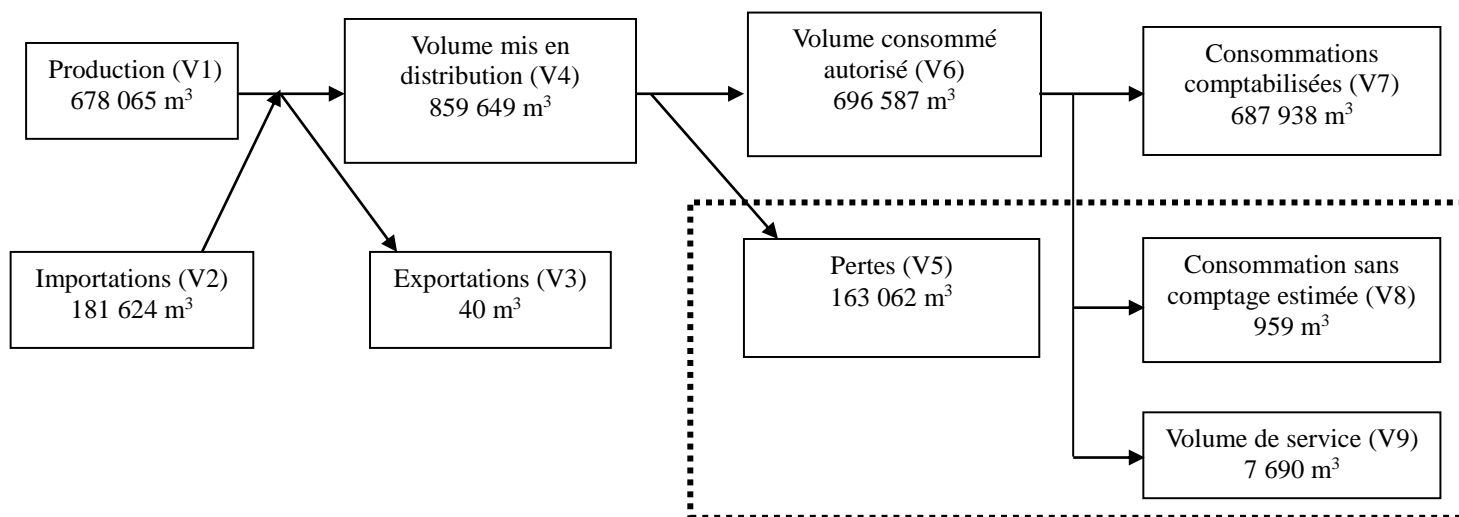
(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



## 1.6. Eaux traitées

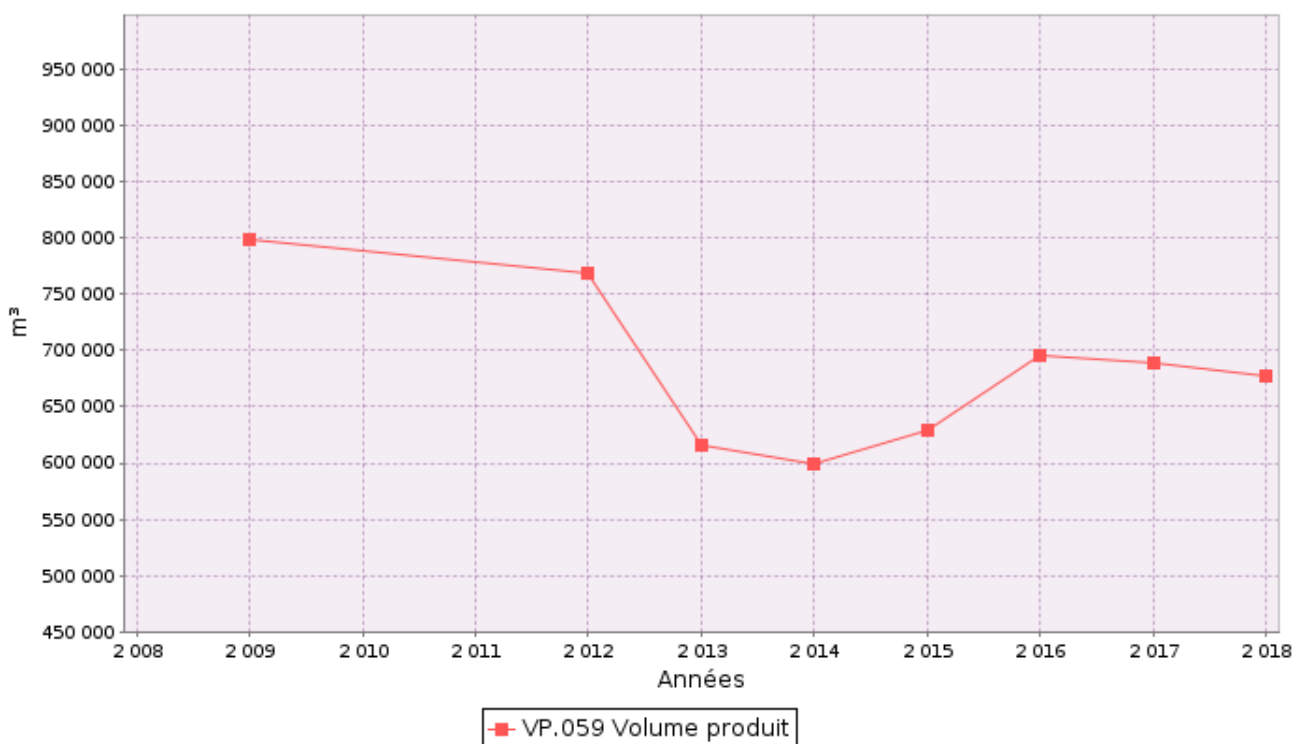
### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



1.6.2. Production



Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
F HERMERAY P2 TRANSFO	0	0	___%	20
Forage F GAZERAN P1 TRANSFO	35 506	33 485	-5,7%	60
Forage F GAZERAN P2 CHATEAU	52 229	60 814	16,4%	60
F HERMERAY P1 CHATEAU	0	0	___%	20
Forage LES BREVIAIRES	69 096	76 160	10,2%	20
Forage de la Noue Plate	531 912	507 606	-4,6%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>688 743</b>	<b>678 065</b>	<b>-1,6%</b>	<b>70,48</b>



La baisse de volume produit en 2013 s'explique par la mise en sommeil des forages de Saint-Léger lors de la mise en service de l'import du SYMIPERR par l'usine de la Saradinerie. Les forages d'Hermeray ont été arrêtés en 2014 vu le faible volume prélevé. Le puits N°2 d'Hermeray a été comblé en 2018. Le volume produit à partir de 2015 augmente à cause d'une plus grande sollicitation des captages du SIAEP par rapport à certains imports, notamment du SIRYAE. Depuis 2017, ce volume produit a diminué légèrement du fait de l'incident de Reculé et des travaux d'Hermeray.



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
RAMBOUILLET	145	0	- 100 %	50
SIRYAE	7 110	17 995	+153,1 %	50
SYMIPERR	124 957	145 875	+16,7 %	80
HADREP		17 754	+100 %	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>132 212</b>	<b>181 624</b>	<b>37,4%</b>	<b>80</b>

Les travaux de construction de la Bâche d'Hermeray ont obligés à importer beaucoup plus d'eau du SIRYAE pour continuer l'alimentation de partie « Nord » du Syndicat (Adainville, Bourdonné, Condé sur Vesgre, la Hauteville, Grandchamp).

La mise en service de la liaison HADREP – Raizeux (par le Boulard) pour l'alimentation de la bâche d'Hermeray explique la forte augmentation des volumes achetés à l'HADREP notamment durant la période estivale.

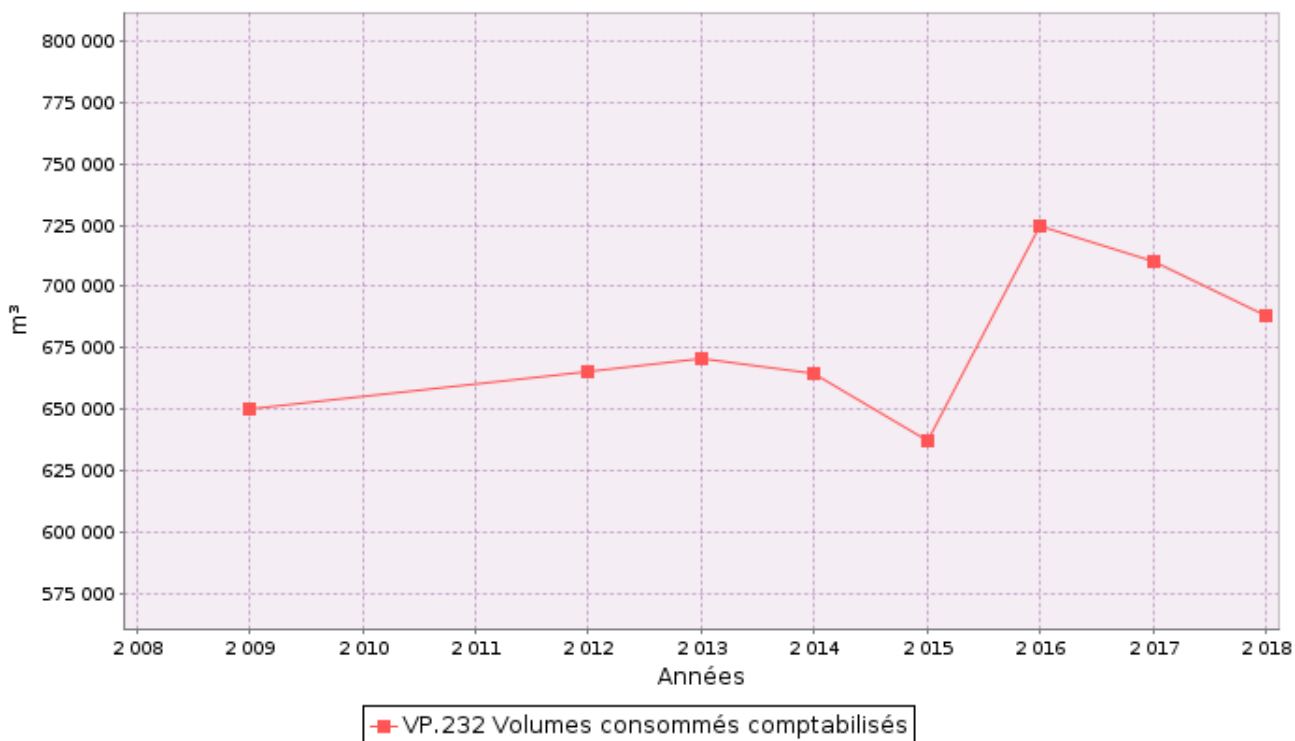
### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	702 597	678 558	-3,4%
Abonnés non domestiques	7 792	9 380	20,4%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>710 389</b>	<b>687 938</b>	<b>-3,2%</b>
Service de <sup>(2)</sup>			
Service de <sup>(2)</sup>			
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>39</b>	<b>40</b>	<b>2,6%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	609	959	57,5%
Volume de service (V9)	11 825	7 690	-35%

La baisse importante des volumes de service (V9) peut s'expliquer par le compteur bloqué durant une longue période au niveau de la purge du Passoir (La Boissière Ecole) pour cause de CVM. Le volume utilisé par les services Incendie (V8) a augmenté de façon importante.

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	722 823	696 587	-3,6%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 284 kilomètres au 31/12/2018 (283 au 31/12/2017).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	36,35 € au 01/01/2018
	37,68 € au 01/01/2019

### 3. Vérification de l'indexation du tarif par les services du Syndicat

#### 3.1.1. Formule d'indexation

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{SCh}{S_0 \times Ch_0} + 0,12 \frac{TP10a}{TP10a_0} + 0,27 \frac{FSD1}{FSD1_0} + 0,08 \frac{\text{CoefRaccordement} \times ETV}{ETV_0}$$

#### 3.1.2. Identification des paramètres

Les valeurs des indices initiaux sont ceux en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2006 :

$S_0 = 402,4$ , indice régional des salaires du BTP pour l'Ile de France

$Ch_0 = 1,7804$ , coefficient départemental des charges salariales pour les Yvelines

$TP10a_0 = 108,6$ , indice relatif aux canalisations, égouts et autres travaux en eau potable et assainissement

$FSD1_0 = 110,5$ , indice des frais et services divers – modèle de référence n°1

$ETV_0 = 103,3$ , indice de l'électricité moyenne tension, tarif vert

#### 3.1.3. Indexation du tarif

Le tarif du 1<sup>er</sup> semestre 2017 est calculé en se basant sur les indices connus au 1<sup>er</sup> octobre 2016 (publication au MTBP), soit :

$S = 514,2$ , valeur connue au 30 septembre 2017

$Ch = 1,8052$ , valeur connue au 1<sup>er</sup> octobre 2016

$TP10a = 106,3$ , valeur connue au 30 septembre 2016

Coefficient de raccordement : 1,2701 (INSEE du 15 janvier 2015)

$FSD1 = 125,5$ , valeur connue au 30 septembre 2016

$ETV = 100,9$ , valeur connue au 30 septembre 2016

L'indice ETVA5 est supprimé et remplacé par l'indice FMD0D3511-1403 (E36KVA) avec un coefficient de raccordement : 1,450241 (valeur INSEE du 25 février 2016)

#### 3.1.4. Application de la formule

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{514,2 \times 1,8052}{402,4 \times 1,7804} + 0,12 \frac{106,3}{108,6} + 0,27 \frac{125,5}{110,5} + 0,08 \frac{1,450241 \times 100,9}{103,3} = 1,211500$$

Valeur retenue par le délégataire : 1,255934

Les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont les suivants :

$$R_{fixe} = K_1 \times R_{fixe_0} = 1,2115 \times 30 = 36,345$$

Valeur retenue par le délégataire : 37,68 €

$$R_{Variable} = K_1 \times R_{variable_0} = 1,2115 \times 0,4043 = 0,4898 \text{ €/m}^3 \text{ de } 0 \text{ m}^3 \text{ à } 25 \text{ m}^3 \text{ inclus}$$

Valeur retenue par le délégataire : 0,4898 €/m<sup>3</sup>

$$R_{Variable}' = K_1 \times R_{variable_0}' = 1,2115 \times 0,9421 = 1,1414 \text{ €/m}^3 \text{ au delà de } 25 \text{ m}^3$$

Valeur retenue par le délégataire : 1,1414 €/m<sup>3</sup>

L'indexation des rémunérations perçues par le délégataire est conforme au contrat de délégation.

L'Indice EMT doit être multiplié par un coefficient de raccordement de 1,033 (fixé par l'INSEE) en date du 2 avril 2009 pour obtenir l'indice EMTt utilisé dans la formule.

A compter du 31 octobre 2012, l'indice EMT « moyenne tension tarif vert A » a été supprimé par l'INSEE. Il est remplacé par l'indice ETVA5 « Electricité tarif vert A5 option de base ». La publication de cet indice sur une nouvelle base 100 – année 2010 (INSEE, 29 mars 2013) induit un coefficient de raccordement égal à 1,1936.

A compter du 25 février 2016, l'indice ETVA5 est supprimé et remplacé par l'indice FMD0D3511-1403 (E36KVA) avec un coefficient de raccordement : 1,1762 (valeur INSEE du 25 février 2016).

Le coefficient de raccordement total pour l'électricité est de 1,450241.

La série 001771242 (FMD0D3511-1403) a été arrêtée en octobre 2017 et remplacée par l'indice 010534766 avec un coefficient de raccordement de 1,13.

A compter du 15 janvier 2015, l'indice TP10a change de base et passe en base 100 – année 2010. Le coefficient de raccordement est de 1,2701.

L'indice de charges salariales n'est plus publié (J.O. 31/12/2013). Il est remplacé par un indice calculé sur la base de la dernière valeur publié de CS1C + 0,0012 (évolution moyenne semestrielle depuis le début du contrat).

Le prix des créations de branchement est calculé selon un bordereau de prix annexé au contrat de DSP. Les prix sont réactualisables selon la formule suivante :

$$P_n = P_0 \times \left( 0,15 + 0,85 \frac{TP10a}{TP10a_0} \right)$$

Les valeurs des indices initiaux sont ceux en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2006 :

$TP10a_0 = 108,6$  ; indice relatif aux canalisations, égouts et autres travaux en eau potable et assainissement

$TP10a$  = valeur connue à la date d'établissement du devis

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,49 €/m <sup>3</sup>	1,63 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0923 €/m <sup>3</sup>	0,055 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,42 €/m <sup>3</sup>	0,38 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

#### Redevance pollution domestique Agence de l'Eau :

En 2017, le SIAEP de la Forêt de Rambouillet était imposé à deux taux différents sur son territoire, l'un à 0,22 €/m<sup>3</sup>, l'autre à 0,42 €/m<sup>3</sup>. Ce taux dépend de l'état écologique des bassins versants où sont situées les différentes communes et est fixé par l'Agence de l'Eau Seine – Normandie. Le territoire du SIAEP de la Forêt de Rambouillet est situé sur deux unités hydrographiques différentes, l'une en bonne état, l'autre en mauvais état écologique. Etant donné que 10 communes sur 16 et une population plus importante sont situées sur l'unité hydrographique en mauvaise état écologique, le taux à 0,42 €/m<sup>3</sup> avait été retenu comme plus représentatif.

En 2018, l'Agence de l'Eau a aplani son taux de redevance pollution à 0,38 €/m<sup>3</sup> quel que soit l'état écologique du bassin.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

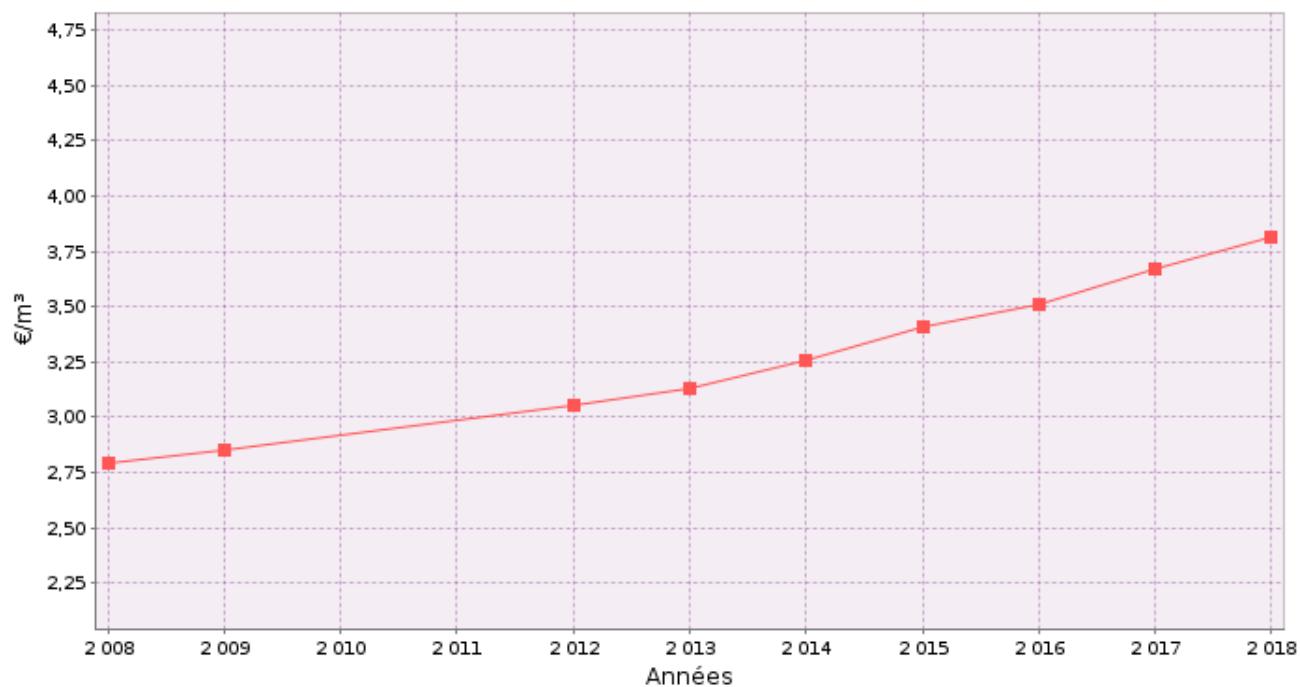
- Délibération du 17/05/2017 effective à compter du 01/07/2017 fixant les tarifs de la part syndicale du service d'eau potable
- Délibération du 22/12/2006 effective à compter du 01/01/2007 fixant les frais d'accès au service et le tarif de la part du délégataire et sa formule de révision (Délibération validant le choix du délégataire de la DSP, du contrat de DSP et de règlement de service).
-

## 3.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	
Part proportionnelle	178,80	195,60	9,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	178,80	197,23	9,4%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	72,70	75,36	3,7%
Part proportionnelle	104,39	108,21	3,7%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	177,09	183,57	3,7%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,08	6,60	-40,4%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,40	45,60	-9,5%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	____%
Autre : .....	0,00	0,00	____%
TVA	22,96	23,82	3,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	84,43	76,02	-10%
<b>Total</b>	<b>440,32</b>	<b>456,82</b>	<b>3,8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,67</b>	<b>3,81</b>	<b>3,8%</b>



■ D102.0 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier N+1

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2018 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2019 en €/m <sup>3</sup>
Adainville	3,68 €	3,81 €
Bourdonné	3,68 €	3,81 €
Condé-sur-Vesgre	3,68 €	3,81 €
Emancé	3,46 €	3,81 €
Gazeran	3,46 €	3,81 €
Grandchamp	3,68 €	3,81 €
Hermeray	3,46 €	3,81 €
La Boissière-École	3,68 €	3,81 €
La Hauteville	3,68 €	3,81 €
Le Tartre-Gaudran	3,68 €	3,81 €
Les Bréviaires	3,68 €	3,81 €
Mittainville	3,68 €	3,81 €
Poigny-la-Forêt	3,46 €	3,81 €
Raizeux	3,46 €	3,81 €
Saint-Hilarion	3,46 €	3,81 €
Saint-Léger-en-Yvelines	3,68 €	3,81 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2018 sont de **687 978 m<sup>3</sup>/an** (710 428 m<sup>3</sup>/an en 2017).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La part syndicale a augmenté afin de financer le renouvellement du réseau et la construction d'un réservoir. L'objectif est de dégager 1 million d'euro pour la section investissement à l'horizon 2020 pour maintenir un taux de renouvellement du réseau de 1,5%. La redevance « Pollution domestique » de l'Agence de l'Eau a elle aussi augmenté sur les communes du Syndicat

### 3.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	924 373 €	999 782 €	+7,5 %
<i>dont abonnements</i>	0 €	0 €	
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0 €	0 €	
Total recettes de vente d'eau	924 373 €	999 782 €	+ 7,5 %
Recettes liées aux travaux	184 198 €	8 763 €	- 2 000 %
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	9 262 €	283 670 €	+96 %
Total autres recettes	193 460 €	292 343 €	+ 33 %
<b>Total des recettes</b>	<b>1 117 833 €</b>	<b>1 292 125 €</b>	<b>+ 13,5 %</b>

En 2017 :

- \*Recettes liés aux travaux - 98 859 € Subvention AESN 2014 Saint-Léger (Gde Rue)
- 50 000 € Convention Saint-Hilarion (Sery et Centre Bourg)
- 39 339 € convention Saint-Léger (Rue O Allaire)

\* Autres recettes : 0,03 €/m<sup>3</sup> de reversement sur les achats d'eau du SYMIPERR (soit 3 529 €) et 5 733 € redevance pollution domestique..

En 2018 :

- \*Recettes liés aux travaux - 8 673 € Subvention AESN 2014 Saint-Léger (Gde Rue)

\* Autres recettes : 0,03 €/m<sup>3</sup> de reversement sur les achats d'eau du SYMIPERR (soit 3 748 €) et 279 921 € de protocole transactionnel pour le sinistre de Reculé



**Recettes de l'exploitant :**

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 043 047 €	1 068 689 €	+ 2,4 %
Total recettes de vente d'eau	1 043 047 €	1 068 689 €	+ 2,4 %
Recettes liées aux travaux	123 030 €	92 68 €	-33 %
Autres recettes (préciser)	30 806 €	26 833 €	-14 %
Total autres recettes	153 836 €	118 901 €	-29,4 %
<b>Total des recettes</b>	<b>1 196 883 €</b>	<b>1 118 901 €</b>	<b>-0,8 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes liés à l'exploitation et à la vente d'eau (hors recettes travaux et produits accessoires) au 31/12/2018 : 2 407 442 € (2 332 727 € au 31/12/2017).

## 4. Indicateurs de performance

### 4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	62	0	53	0
Paramètres physico-chimiques	74	0	36	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	94,4%

### 4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	90

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

### 4.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 4.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

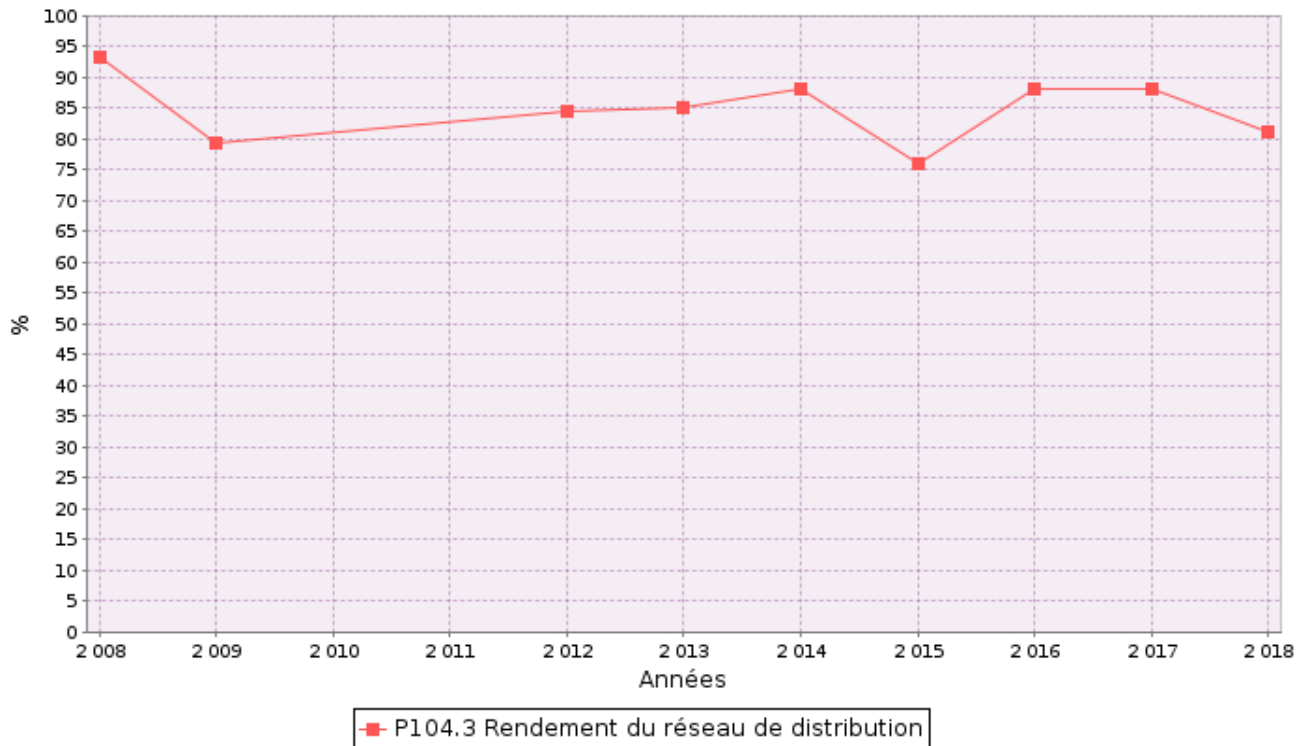
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	88,1 %	81 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	7	6,72
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	86,5 %	80 %



#### 4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,7 m<sup>3</sup>/j/km (1,1 en 2017).

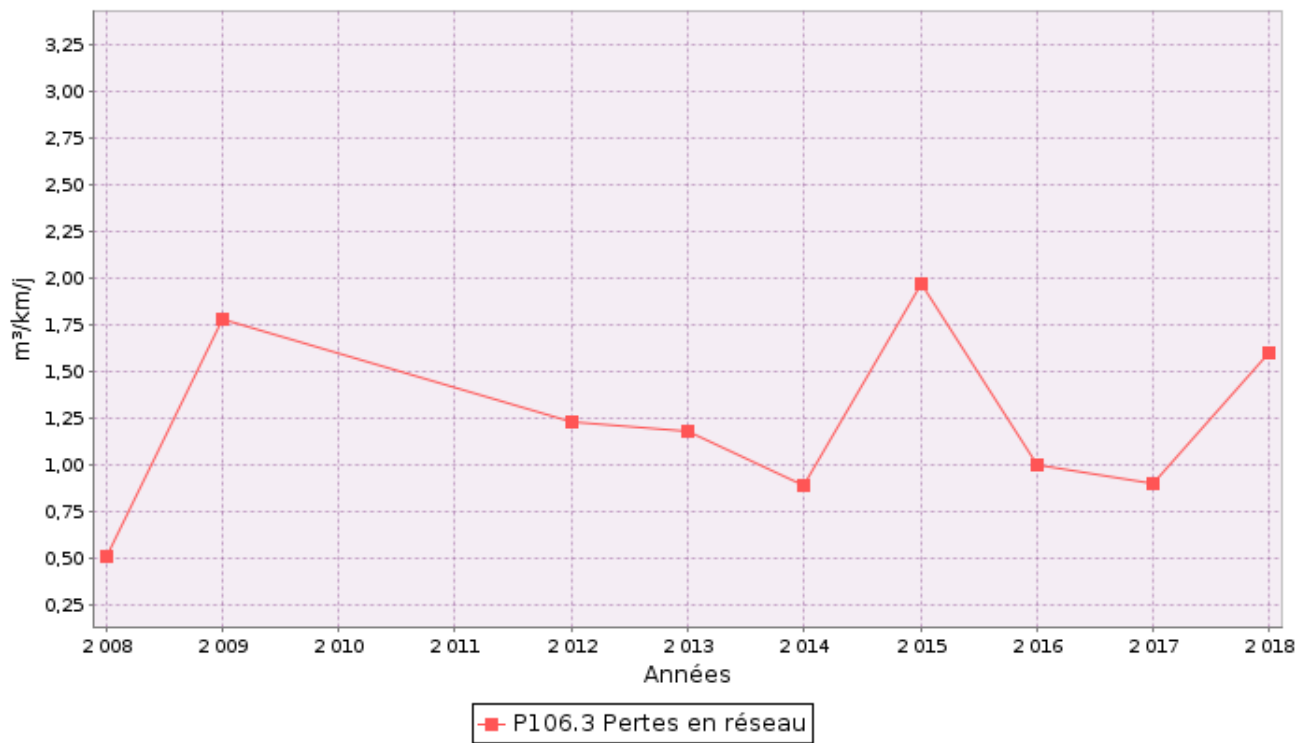
#### 4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 1,6 m<sup>3</sup>/j/km (0,9 en 2017).



#### 4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	8 870	1 640	3 484	3 879	2 765

##### Travaux de renouvellement réalisés en 2018 :

- CONDE sur VESGRE : Rue du Vieux Village – 280 mL Fonte DN 150
- CONDE sur VESGRE : Rue de Nogent – 200 mL Fonte DN 250 (Feeder)
- CONDE sur VESGRE : Rue de la Vesgre – 180 mL Fonte DN 150
- CONDE sur VESGRE : Rte de la Mare aux Biches – 115 mL DN 150
- CONDE sur VESGRE : Rue du Vivier – 295 mL Fonte DN 125
- HERMERAY : Rue de la Forêt – 115 mL PeHD 180
- HERMERAY : Rue de la Boissière – 60 mL PeHD 180
- HERMERAY : Rue des Fontaines – 370 mL PeHD 180
- HERMERAY : Rue de la Mairie – 700 mL PeHD 180
- RAIZEUX : Interconnexion HADREP – Rte du Boulard – 450 mL fonte DN 150

Au cours des 5 dernières années, 20,48 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,44% (1,33 en 2017).

#### 4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 72,5% (76,6% en 2017).



## 5. Financement des investissements

### 5.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements	5 798	5 816
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	6	5
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	18	62
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,10 %	0,08 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,31 %	1,06 %

### 5.2. Montants financiers



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	756 092 €	1 504 715 €
Montants des subventions en €	94 859 €	8 673 €
Montants des contributions du budget général en €	92 868 €	3 749 €

### 5.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 135 508 €	2 011 193 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	126 171 €
	en intérêts	49 826 €

### 5.4. Amortissements



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 588 692 € ( 499 483 € en 2017).

## 5.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Recrutement maître d'œuvre pour assister le SIAEP FR à la sortie de son contrat actuel et à la mise en œuvre du futur contrat	19 050 €	
Rédaction d'un schéma directeur	?	

## 5.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux de renouvellement de réseaux eau potable – 2018/2020	2018-2020	2 890 623 € HT

### Tranche Ferme 1 :

- *ADAINVILLE – Rte du Mesle – 590 mL*
- *CONDE-sur-VESGRE – Rue du Hallier – 590 mL*
- *La BOISSIERE-ECOLE – Rue des Ecoles – 220 mL*
- *La BOISSIERE-ECOLE – Grande Rue – 300 mL*
- *La BOISSIERE-ECOLE – Rue de Mauzaise et Rte de la Hauteville – 770 mL*

### Tranche Ferme 2 :

- *CONDE-sur-VESGRE – Rte de la Mare aux Biches – 1 000 mL*
- *GRANDCHAMP – Ch du Bois des Noés – 1 000 mL*
- *GRANDCHAMP – Rue du Vieux Village – 750 mL*

### Tranche Ferme 3 :

- *Les BREVIAIRES – Rte du Haras, Rte de la Croix Rouge, Rte de Poigny – 820 mL*
- *Les BREVIAIRES – Rue des Fourneaux – 620 mL*
- *SAINT-HILARION – Parc aux Lapin , le Fléau – 1 460 mL*

### Tranche Ferme 4 :

- *ADAINVILLE – Rte du Breuil – 1 500 mL*
- *MITTAINVILLE – Rue des Noues – 350 mL*

### Tranche Conditionnelle 1 :

- *GAZERAN – Rue du Château d'Eau – 630 mL*
- *GAZERAN – Rue de la Gare – 900 mL*
- *GAZERAN – Rue d'Eglise – 430 mL*
- *GAZERAN – Rue de la Mairie – 380 mL*
- *GAZERAN – Route de Poigny – 430 mL*

### Tranche Conditionnelle 2 :

- *ADAINVILLE – Rte de la Chesnaie – 1 500 mL*

## 5.7. Travaux proposés par le délégataire



- Surpresseur Gros Taillis (noté URGENT dans le rapport du délégataire)  
Installation initiale provisoire donc non adaptée à la longévité. L'Algeco abritant la station de surpression est très endommagé et l'isolation se dégradant, l'hydraulique tant à se corroder rapidement.

Préconisation : Cette opération de réhabilitation a été réalisée en Août 2018.

- Forage Les Bréviaires – Forage Hermeray  
Absence de périmètre de protection de la ressource et de DUP.

Préconisation : Suite à une visite de contrôle de l'ARS, il a été officiellement demandé au SIAEP d'engager le lancement de la procédure de DUP. Il convient soit de la lancer, soit d'envisager l'arrêt et le rebouchage du forage.

- Forage de Batonceau  
Diminution du débit d'exploitation du forage « Château ». Remplacement fréquent de pompe. Il conviendrait que le syndicat mène des investigations complémentaires en commençant par un passage caméra afin de vérifier l'état des crépines et la présence de dépôt de fer.

Préconisation : Il faudrait faire réaliser une inspection vidéo afin de vérifier l'état des crépines et leur colmatage par le fer en particulier. Puis, il faudrait réaliser des tests sur ce forage afin d'identifier l'origine du problème si rien n'est visible lors de l'ITV et y remédier avec l'appui d'un hydrogéologue (MOE à recruter), si nécessaire par traitement physique et/ou chimique.

- Forage d'Hermeray  
La productivité est très faible. Les forages sont actuellement en sommeil. S'ils ne sont plus exploités, ils doivent être rebouchés.

Préconisation : Le puits n°1 (transfo) a été rebouché dans le cadre de l'opération de construction de la nouvelle bache et celui du réservoir sera converti en piézomètre.

- Réservoir St Léger  
Apparition de fissures sur l'extérieur de l'ouvrage au niveau de la cuve

Préconisation : Le délai de garantie décennale est dépassé depuis la réhabilitation de l'ouvrage. Il faut surveiller les fissures et leur évolution dans un premier temps. En fonction de leur évolution, des travaux et le recrutement d'un maître d'œuvre pourront être nécessaires.

- Réservoir Bourdonné  
L'accès au réservoir nécessiterait d'être à aménager afin de faciliter l'accès au site (ornières importantes).

A noter également la présence de petites infiltrations/calcifcations sur le haut de la cuve. La partie du bâtiment « Chambre à vannes » est dégradée et nécessite une réhabilitation.

Préconisation : Il faudrait que les ornières soient comblées et nivelées (chemin communal sur une partie, droit de passage sur un terrain privé pour l'autre). Une réhabilitation du réservoir doit être prévue par le syndicat.

- Réservoir Adainville  
A noter, la présence de petites infiltrations/calcifcations sur le haut de la cuve.

Préconisation : Une réhabilitation du réservoir doit être prévue par le syndicat.

- Réservoir Bâche Gazeran (Reculé)

Suite à la découverte de fissures et d'infiltrations d'eau extérieures lors du nettoyage, ce réservoir est resté hors eau pendant 2 semaines environ. Il a bougé dans la nuit du 25 au 26 octobre 2016. La cuve est remontée d'environ 1 m – 1,5 m. Ce réservoir est actuellement hors service et totalement inutilisable.

La station de surpression est by-passée afin d'en maintenir le fonctionnement depuis la Noue Plate.

- Bâtiments

Le délégataire signale que les bâtiments « Transformateur » aux forages de Saint-Léger, de Batonceau et d'Hermeray sont très dégradés. Une réhabilitation de ces ouvrages s'avère nécessaire.

Préconisation : Une réhabilitation de ces bâtiments doit être prévue par le syndicat. Une mise aux normes anti intrusion devra être prise en compte au moment du projet.

- Pose de vannes

Adainville (chemin de la Tuilerie),

Bourdonné (Lieu-Dit « Chaude Joute »),

Les Bréviaires (chemin de Malbranche),

La Hauteville (route de l'épinette)

Car un grand nombre d'abonnés serait privé d'eau en cas d'intervention sur le réseau. Il serait nécessaire de poser des robinets vanne afin de limiter le nombre d'abonnés impacté.

- Renouvellement de canalisations

La Boissière Ecole : Renouvellement de la canalisation rue des Ecoles, fait partiellement en 2015,

St Hilarion : Renouvellement de la canalisation du Fléau (d'Emancé à St Hilarion),

Adainville : Abandon de la canalisation de 50 rue du Feu de St Jean et report sur la canalisation de 150 de la même rue,

Hauteville : Bouclage entre les rue des Brières et rue de la Boissière,

Saint Hilarion : Renouvellement de la canalisation au Bois Billard (1500 m),

Mittainville : Renouvellement de la canalisation rue des Noues,

Raizeux : mise en place d'une interconnexion avec le forage de l'HADREP (400 m) avant reprise du tapis par le CD28, la ville d'Epernon et la commune de Raizeux prévu en 2018,

## **6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2018 (0,0001 €/m<sup>3</sup> en 2017).

## 7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 276	13 240
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,67	3,81
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	94,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,1%	81%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,1	1,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,9	1,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,33%	1,44%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	76,6%	72,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0001	0

## **8. Tableau récapitulatif des interventions sur réseau**

### **Liste des fuites sur canalisation**

<b>Commune</b>	<b>Date</b>	<b>Adresse</b>	<b>Canalisation</b>	<b>DN</b>
ADAINVILLE	07/10/2018	Rte du Breuil	Amiante Ciment	100
BOURDONNE	27/02/2018	Rte de Nogent le Roi (RD 983)		
BOURDONNE	27/02/2018	Ch de Dannemarie	PVC	63
BOURDONNE	19/06/2018	Ch de Saint-Aignan	Fonte	250
CONDE sur VESGRE	05/02/2018	Rue du Gué Porcherel		
CONDE sur VESGRE	19/06/2018	Rue de la Vesgre	Amiante Ciment	125
EMANCE	21/08/2018	Rue du Petit Bel Air		
EMANCE	07/09/2018	Montlieu	Amiante Ciment	125
GRANDCHAMP	30/04/2018	Ch du Bois des Noes	Amiante Ciment	80
GRANDCHAMP	17/06/2018	Ch du Bois des Noes	Amiante Ciment	80
GRANDCHAMP	06/09/2018	Rue du Vieux Village	Amiante Ciment	80
HERMERAY	22/05/2018	Rue de la Petite Pature	Amiante Ciment	60
La BOISSIERE ECOLE	28/02/2018	Grande Rue	Amiante Ciment	125
La BOISSIERE ECOLE	28/02/2018	Rue des Ecoles	Amiante Ciment	125
La BOISSIERE ECOLE	21/03/2018	Rue du Cdt Heriot	Amiante Ciment	125
Les BREVIAIRES	21/02/2018	Ch des Ruelles		
Les BREVIAIRES	23/03/2018	Rte des Fourneaux	PVC	75
Les BREVIAIRES	14/08/2018	La Canarderie	Amiante Ciment	
Les BREVIAIRES	02/10/2018	La Canarderie	Amiante Ciment	
POIGNY la FORET	20/03/2018	Rte aux Biches	PVC	63
POIGNY la FORET	20/04/2018	Rte de St Leger	Amiante Ciment	100
ST HILARION	05/03/2018	Ch de la Butte Rouge	PVC	63
ST HILARION	05/03/2018	Rte des Hautes Bruyeres	Amiante Ciment	
ST LEGER en YVELINES	06/03/2018	Rte de Rambouillet		
ST LEGER en YVELINES	06/03/2018	Rte du Perray	PVC	90
ST LEGER en YVELINES	10/04/2018	Rte des Petits Coins	Amiante Ciment	150